



PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 05 JUIN 2026 à 19H00

Le 05 juin 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lasgrais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de Ferrières, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents et excusés : 3

Quorum : 6

Ont participé aux votes : 15

Présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Alain REILLES, Ito BALAHY, Nathalie BARDOU, Guillaume DOUZIECH, Fanny GERBET, Florian GUIBBAUD, Patricia MAUREL, Laurent RICHARD, Stéphanie TABOURIN-CABANES, Christine TROUCHE-VIGUIER,

Absent Excusé et Non Représenté :

Absent Excusé et Représenté : Saadia OUMOUZOUNE représentée par Alain ASSIÉ, Christel DELPAS représentée par Florian GUIBBAUD, Vincent PAKULA représenté par William VERGNES

Secrétaire de séance : Nathalie BARDOU

Convocation du Conseil Municipal envoyé le jeudi 28 mai 2026.

Affichage de la convocation le jeudi 28 mai 2026.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H10.

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'Assemblée délibérante, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

1°/ à désigner, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, un.e secrétaire de séance.

Après un tour de table, et sur sa proposition, **Madame Nathalie BARDOU** assurera le rôle de secrétaire de séance.

2°/ à faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la séance.

RAPPEL ORDRE DU JOUR (suivant dispositions du CGCT)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 avril 2026
- Décisions
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation, par le Conseil Municipal, d'une partie de ses attributions - *Rapporteur : A. ASSIÉ*
- Délibérations à l'ordre du jour
 1. Elections Sénatoriales du 27 septembre 2026 - Désignation des délégués Titulaires et Suppléants - *Rapporteur : A. ASSIÉ*
 2. Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignation de ses membres - *Rapporteur : A. ASSIÉ*
- Questions diverses et informations
 1. Concertation en vue d'établir une communication efficiente au sein du Conseil Municipal - *Rapporteur : A. ASSIÉ*
 2. Courrier d'information à transmettre aux Conseillères Municipales - *Rapporteur : A. ASSIÉ*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026 (séance précédente) est approuvé à l'unanimité

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</i>
15	15	0	0	

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions prises par le Maire sur la période du 23 avril au 5 juin 2026.

Décision Urbanisme n°02 en date du 12/05/2026 : non exercice du droit de préemption pour la parcelle cadastrée section **C 0996** sise « 5 Rue de la Jonquière » - 81300 LASGRAÏSSES pour laquelle une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été formulée par Maître Nathalie CAYROU LAURE, notaire à TOULOUSE, 13 Rue d'Alsace Lorraine, pour les époux ESQUERRÉ.

Délibération n°2026/028/06/05**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS – LE 27 SEPTEMBRE 2026**

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; **Vu** l'arrêté préfectoral pris le 18 mai 2026, indiquant le mode de scrutin, le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans chaque Conseil Municipal ; **Vu** la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 qui précise les modalités de l'élection des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026 et qu'il y a lieu de délibérer conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral.

Le Conseil Municipal doit donc élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire met en place le bureau électoral, rappelle le mode de scrutin et le déroulement de celui-ci, puis invite les élus à procéder au vote.

Après un appel de candidature, il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Elections des délégués titulaires - Résultats du 1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

✓ Elections des délégués titulaires - 1er candidat : **Monsieur REILLES Alain**

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

✓ Elections des délégués titulaires - 2ème candidat : **Madame OUMOUZOUNE Saadia**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

✓ Elections des délégués titulaires - 3ème candidat : **Monsieur ASSIÉ Alain**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

✓ Elections des délégués titulaires - 4ème candidat – **Monsieur Guillaume DOUZIECH**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	9
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	8

ont obtenu :

- Monsieur REILLES Alain : 14 (quatorze) voix
- Madame OUMOUZOUNE Saadia : 13 (treize) voix
- Monsieur ASSIÉ Alain : 12 (douze) voix
- Monsieur DOUZIECH : 6 (six) voix

Messieurs et Dame ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour, ont été proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

Le nombre de délégués titulaires étant acquis au premier tour, il n'y a pas lieu de procéder à un deuxième tour

Elections des délégués suppléants - Résultats du 1er tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

✓ Elections des délégués suppléants - 1er candidat : **Madame BARDOU Nathalie**

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

✓ Elections des délégués suppléants - 2ème candidat : **Madame MAUREL Patricia**

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

✓ Elections des délégués suppléants - 3ème candidat : **Madame TABOURIN-CABANES Stéphanie**

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

ont obtenu :

- Madame BARDOU Nathalie : 14 (quatorze) voix
- Madame MAUREL Patricia : 14 (quatorze) voix
- Madame TABOURIN-CABANES Stéphanie : 13 (treize) voix

Mesdames ayant obtenu la majorité absolue, au 1er tour, ont été proclamées élues en qualité de délégués suppléantes pour les élections sénatoriales et déclarent accepter le mandat.

Le nombre de délégués suppléants étant acquis au premier tour, il n'y a pas lieu de procéder à un deuxième tour.

Délibération n°2026/029/06/05

CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE A CARACTERE PERMANENT ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le code de la commande publique entre en vigueur le 1^{er} avril 2019, ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Il convient de rappeler que les attributions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été modifiées dans le sens où elle intervient désormais exclusivement dans les marches dont les montants font franchir les seuils européens conformément à l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle émet également un avis surtout projet d'avenant concernant les marches relevant de sa compétence et ayant une incidence financière de plus de 5 %.

Par ailleurs, le régime des CAO a été modifié et unifié avec celui des Commissions de Délégation de Service Public.

Le nouveau cadre législatif de la CAO est donc désormais codifié aux articles L.1411-5, L.1414-1 à L.1414-4 du CGCT. En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune jusqu'à 3 500 habitants, par :

- L'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, le Maire, Président.
- Trois membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Trois membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les membres titulaires

Monsieur le Maire indique qu'une seule liste de candidats a été déposée ;

Celui-ci informe les membres du Conseil Municipal que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote au scrutin secret quand il y a lieu de procéder aux nominations, sauf si à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à un vote à main levée ; Le conseil Municipal accepte à l'unanimité. Considérant qu'une seule liste a été présentée contenant les membres titulaires et suppléants, qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

PROCLAME élus les membres de la liste présentée ci-dessous pour la Commission d'Appel d'Offres,

PRECISE que le Président de la Commission d'Appel d'Offres est de droit le Maire de la commune ou son représentant,

PRECISE que le remplacement d'un membre titulaire est pourvu par le suppléant inscrit sur la liste et venant immédiatement par le dernier titulaire de ladite liste.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
DOUZIECH Guillaume	BARDOU Nathalie
VERGNES William	BALAHY Ito
GUIBBAUD Florian	REILLES Alain

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
15	15	0	0	

QUESTIONS DIVERSES :

1. La commission communication s'est réunie pour la première fois le 27 mai 2026 à 20h, sous l'impulsion de **Stéphanie CABANES**, avec l'aval du maire, Alain ASSIÉ et de Sadia OUMOUZOUNE (chargée de la commission), avec pour objectif améliorer la réactivité et la clarté de la communication municipale en définissant une répartition précise des rôles.

Ses missions clés, suivre les projets liés à l'information, à la communication interne et à la valorisation de la commune, seront divisées en 4 axes principaux :

- Bulletin municipal : Refonte du format (plus dynamique et accessible), avec une nouvelle proposition prévue pour la prochaine réunion (dans 2 mois).
- Panneau Pocket : Géré par le secrétariat, avec validation du Maire.
- Facebook (Stéphanie et William) Source principale pour les publications, Panneau Pocket.
- Site internet : Les actes administratifs (délibérations, PV, arrêtés) restent sous la responsabilité du secrétariat, pour les autres événements, l'agenda et l'histoire de la commune, par l'ito.

Les objectifs prioritaires de cette nouvelle mandature, dans les mois à venir seront les suivants :

1. Moderniser le bulletin municipal (nouveau format).
2. Créer des groupes WhatsApp par commission pour fluidifier les échanges et réduire les courriels.
3. Réaliser un "avant/après" en photos pour valoriser les actions de la commune.

La commission vise à renforcer la coordination entre élus et à améliorer la visibilité des actions auprès des citoyens, via une communication plus réactive, lisible et accessible.

2. Parce que le mandat local est un défi de chaque instant, le réseau Élu(e)s Locales accompagne depuis près de 10 ans les élu(e)s dans la réussite de leurs projets. La prochaine Journée des Femmes Élu(e)s d'Occitanie se tiendra le vendredi 9 octobre à Toulouse. Cette journée réunira plus d'une centaine d'élus(e)s de toute la région pour un moment fort de montée en compétences et de mise en relation :

- Plénière inspirante : « Les premiers pas du mandat : comprendre, s'affirmer, agir ».
- Ateliers de formation au choix :
 - S'affirmer et prendre sa place dans son mandat.
 - Préserver son énergie et organiser son mandat avec sérénité.
 - Piloter un projet politique avec efficacité.
- Et de nombreux moments d'échanges pour repartir avec des idées innovantes et des outils concrets au service de sa collectivité.

Après avoir résumé l'action de ce réseau, Monsieur le Maire informe les élu(e)s que cette invitation leur sera transmise pour acte.

TOUR DE TABLE et EXPRESSION LIBRE :

- ✓ **Alain REILLES** prend la parole afin d'informer l'assemblée des dernières avancées concernant le projet de réhabilitation de la « Maison Castel Malet ». Tout d'abord, le 29 mai, avec Monsieur LAPEYRE de

l'EPF d'Occitanie qui a fait un rappel des points clés. Il a présenté les différentes aides financières et techniques dont la commune pourrait bénéficier. Les principales options évoquées sont les suivantes :

- Cession de l'usufruit temporaire : L'EPF pourrait céder l'usufruit temporaire à la commune, lui permettant ainsi de réaliser les travaux nécessaires.
- Acquisition rapide avec subvention : Si la commune prouve l'intérêt public du projet, elle pourrait bénéficier d'une aide de 20 000 € par logement social créé.
- Fonds Vert : La maison pourrait être éligible à ce fonds si elle est considérée comme une friche urbaine, c'est-à-dire non habitée depuis au moins cinq ans.

Monsieur LAPEYRE a fortement recommandé à la commune de rencontrer rapidement un bailleur social afin d'étudier les possibilités d'aménagement. Il a précisé que l'EPF prendrait en charge 50 % des frais de l'étude de faisabilité. Parmi les bailleurs sociaux suggérés, SOLIHA a été particulièrement mis en avant.

De fait, Monsieur le Maire a obtenu un rendez-vous le 1er juin 2026 avec SOLIHA (Monsieur TOURTEBIEUX et son équipe). Lors de cette première rencontre, une visite des lieux a été organisée, à la suite de laquelle Monsieur TOURTEBIEUX et ses collaborateurs ont confirmé leur intérêt pour le projet. Ils proposent :

- Réalisation de 3 ou 4 logements de type T2/T3, destinés à des jeunes familles.
- Prise en charge possible du suivi des autres travaux de la commune, comme ceux liés à l'aménagement de la mairie.

SOLIHA n'a pas la compétence pour gérer un projet de logement partagé pour personnes âgées, une piste qui avait été évoquée lors des échanges précédents.

Alain REILLES conclue en rappelant la prochaine étape, la réunion prévue le mardi 9 juin avec les services de l'État pour faire un point d'avancement sur le dossier.

- ✓ **Monsieur le Maire** rappelle le deuxième chantier important de ce début de mandat, la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La prochaine réunion se tiendra le mercredi 10 juin 2026 avec la participation d'**Alain REILLES** et de la **Communauté d'Agglomération** pour étudier les modifications du PLU, notamment concernant les terrains de Ferrières. Les points à aborder sont les suivants :
 - Déclassement de certaines zones constructibles : Il s'agit de déclasser les zones pentues et difficiles d'accès au profit de zones plus adaptées à la construction.
 - Résolution des doubles zonages : Plusieurs terrains, souvent classés en zone A (agricole), présentent des superpositions de zonages qui nécessitent une clarification.
- ✓ **Alain ASSIÉ** informe les élu.es qu'une formation générale sur le fonctionnement de l'agglomération est proposée, par les services de l'agglo, à tous les élus municipaux. Plusieurs sessions et plusieurs thèmes sont proposés ; Monsieur le Maire laisse à chacun le loisir de s'inscrire ou pas.
- ✓ **Monsieur le Maire** demande également deux volontaires (titulaire et suppléant) pour participer au tirage au sort du Jury Criminel 2027. Sur leurs propositions, Mesdames **Patricia MAUREL** (Titulaire) et **Nathalie BARDOU** (Suppléante) sont retenues.
- ✓ **Alain ASSIÉ** présente aux membres du conseil un courrier reçu en mairie de la part de l'Association LIVI, proposant une solution de téléconsultation. Il invite ensuite chacun à donner son avis sur le sujet. Les opinions étant partagées, il est décidé de solliciter en priorité l'avis du cabinet d'infirmiers du village

pour compléter les informations. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil.

- ✓ **Alain ASSIÉ** fait part d'une demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet concernant un appel à candidature afin de permettre à des conseillers municipaux de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Cette instance obligatoire (article 1650 A du code général des impôts) est une commission qui participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, coefficients de localisation) et émet un avis sur les modifications des valeurs locatives des entreprises. Par la suite, une sélection sera réalisée pour disposer uniquement de 40 candidats et assurer une diversité des profils retenus. Madame **Patricia MAUREL** se porte candidate.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 23 juillet 2026, 19H00, à la Salle de Ferrières.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 05 juin 2026

1. Elections Sénatoriales du 27 septembre 2026 - Désignation des délégués Titulaires et Suppléants
2. Création de la Commission d'Appel d'Offres et désignation de ses membres Fongibilité des crédits

<i>Alain ASSIÉ, Maire</i> <i>Signature</i>	<i>Nathalie BARDOU, Secrétaire de séance</i> <i>Signature</i>
---	--